

Audience
SNES-FSU et Inspection Générale Établissements et Vie Scolaire (IG EVS)
jeudi 21 juin 2018

Monsieur Didier Vin-Datiche, doyen de l'IG-EVS et Monsieur François Louveaux, IG assesseur de la doyenne sur la question des personnels ont reçu, pour une heure d'audience, la délégation du SNES-FSU, représentée par Valérie Sipahimalani, secrétaire générale-adjointe, Olivier Raluy et Clarisse Macé, secrétaires de catégorie CPE et Maeva Bismuth, membre du secteur CPE.

Circulaire de Missions des CPE : un accompagnement institutionnel insuffisant.

La circulaire de missions aura trois ans en août prochain. Le SNES rappelle qu'il a pris toute sa place lors des discussions pour que ce texte soit une nouvelle étape dans la consolidation du métier. La profession s'est d'ailleurs reconnue dans cette avancée comme l'indiquent les résultats de l'enquête métier SNES-FSU menée auprès de la catégorie au printemps dernier (https://www.snes.edu/IMG/pdf/8_p_cpe_suppl_779_pdf_bd.pdf). Mais comme à chaque étape de consolidation du métier, des résistances apparaissent. S'affirment à nouveau des dérives managériales (comme celles des années 2000 qui ont maltraité le métier) qui font perdurer le hiatus entre métier prescrit par les textes et métier imposé par les hiérarchies intermédiaires. Des chefs d'établissement, des IPR, voire même des recteurs, persistent dans une lecture à contre sens : un CPE « chef de service », conseiller technique du seul chef d'établissement, un CPE qui ne compte pas son temps, loyal au chef d'établissement, qui rédige « un projet vie scolaire » et se voit attribuer des lettres de missions. Avec, pour compléter l'ensemble, des pressions hiérarchiques toujours bien présentes notamment sur le temps de travail. Des exemples précis concernant tous ces points sont donnés à Monsieur l'Inspecteur Général avec documents à l'appui.

Pour le SNES-FSU, ces dérives sont le résultat d'un accompagnement insuffisant par l'institution de la circulaire de missions. Nous rappelons que déjà en janvier 2015, lors d'une précédente audience, soit huit mois avant la publication du texte, nous avons alerté l'Inspection Générale sur la question de l'accompagnement : « *l'accompagnement de la nouvelle circulaire auprès de tous les acteurs de l'Éducation Nationale et particulièrement au travers de la formation initiale et continue sera nécessaire* ».

Pour le SNES-FSU, la question de la formation des chefs d'établissement sur le métier de CPE est posée tant les malentendus demeurent. Idem pour les IPR. En cas de tension avec le chef d'établissement, l'IPR-EVS doit avoir un rôle de régulation et de conseil, ce qui trop souvent est loin d'être le cas. Quelle expertise réelle des IPR sur le métier sachant qu'ils ne sont pratiquement jamais issus du corps ? Que compte faire l'IG-EVS en terme d'accompagnement de la circulaire et en terme de formation ?

Réponse de M. Vin-Datiche

M. Vin-Datiche nous invite à regarder sa dernière intervention dont la vidéo est en ligne. La circulaire a renforcé le rôle pédagogique du CPE notamment avec l'Enseignement Moral et Civique (EMC). Il faut faire reconnaître les savoirs spécifiques professionnels des CPE. Trois années, c'est trop peu de temps pour faire changer les représentations des acteurs de terrain. Il précise que le discours qu'il tient en tant qu'Inspecteur Général est en phase avec la circulaire mais qu'il y a des représentations historiques. Depuis 2015, on parle de politique éducative d'établissement. Ce sera le prochain thème du « Plan National de Formation Établissements et Vie Scolaire » (PNF-EVS) de janvier à L'École Supérieure de l'Éducation Nationale (ESEN).

Nous interrogeons M. Vin-Datiche sur ce qui se passe à l'ESEN et sur le discours tenu aux chefs d'établissements et IPR. En effet, pour le SNES-FSU, le cœur du métier des CPE est le suivi des élèves ; or, trop souvent et dans beaucoup d'académies, l'intervention des IPR se résume à focaliser sur la relation entre le chef d'établissement et le CPE. Nous rappelons que le cœur de

l'activité du CPE n'est pas la relation au chef d'établissement.

Pour M. Vin-Datiche, il faut travailler à la définition du suivi d'élève comme cœur du métier des CPE car c'est aussi le cœur du métier de tous les personnels, y compris des chefs d'établissement. Il précise ne pas connaître le discours tenu aux chefs d'établissement n'étant pas à l'origine de la formation dispensée à l'ESEN. M. Louveaux précise que le catalogue des formations est à l'initiative de la nouvelle directrice de l'ESEN. Celle-ci souhaitant associer les IG à la formation, « *c'est un nouveau chantier qui s'ouvre* ».

Évaluation des CPE et rendez vous de carrière : encore du chemin à parcourir

M. Vin-Datiche présente PPCR comme une avancée importante. Le nombre de postes IA IPR EVS a été abondé. La double évaluation est une nouveauté pour les CPE. Il nous informe qu'un travail d'accompagnement des grilles d'évaluation a été effectué dans le dernier Plan National de Formation avec la traduction des grilles en termes de compétences. Ce travail n'a pas donné lieu à publication.

Le SNES-FSU réaffirme le souhait d'une inspection mieux ancrée dans les réalités de terrain des CPE et renouvelle ses critiques sur des inspections souvent à charge. Si le cadrage national et la double évaluation sont des avancées, l'accès des CPE au corps des IPR ainsi que la création d'une inspection spécifique n'ont toujours pas reçu de réponse. Nous rappelons notre attachement à une évaluation-conseil, totalement déconnectée de l'avancement, dont l'objet est d'améliorer les pratiques professionnelles et l'efficacité du système éducatif. La création d'un corps d'inspection spécifique issu du corps doit permettre de dissocier ce qui relève de l'expertise des pratiques professionnelles, dévolue à l'inspection, des attentes locales (évaluation administrative du chef d'établissement).

La déclinaison actuelle des rendez-vous de carrière n'est pas sans poser problème. Nous alertons l'Inspection Générale sur le fait que des IPR à l'occasion des inspections imposent aux collègues l'animation d'une séance (réunion AED, formation délégués élèves, groupe de suivi contre le décrochage...). Cette façon de faire est trop restrictive, voire artificielle, pour rendre compte de la variété et de la richesse du travail éducatif. Nous lui demandons d'intervenir auprès des IPR pour faire cesser ces pratiques. En quoi consistera l'accompagnement des personnels qui auront des compétences à consolider ? Quels accompagnements seront proposés dans les académies ?

Réponse de M. Vin-Datiche

« *Ne pas prescrire un type d'activité pour le rendez-vous de carrière est important. C'est la première année de mise en place de PPCR. Je vais inciter les IPR à ne pas prescrire par avance un type d'activité* ».

M. Louveaux précise que les rendez-vous de carrière se mettent en place progressivement. Il y aura peut-être un ajustement sur le délai d'un mois. « *C'est très formaté et très formalisé, c'est normal. Mais tout ça s'installe, d'où une grande variété d'une académie à l'autre* ». Il reconnaît que le volet accompagnement est flou, qu'il n'a pas été pensé. Cette construction IG-DGRH n'a pas été faite. « *En dehors des temps des rendez-vous de carrière, il y a des temps longs qui doivent être investis. Mais pour l'instant, les rendez-vous de carrière ont pris tout le temps des IPR qui n'ont pas eu le temps de penser l'accompagnement . Il en est de même pour les enseignants* ». M. Vin-Datiche ajoute ignorer comment les académies ont organisé cet accompagnement et n'a pas d'informations précises à nous communiquer sur les plans de formation académiques.

Nous concluons ce point de l'évaluation en évoquant les retours des collègues qui expriment la méconnaissance du métier par nombre d'IPR. Ils n'ont pas un regard d'expertise et de conseil sur notre métier qu'ils connaissent mal, mais plutôt une posture d'injonction. Pour M. Vin-Datiche, ce point est discutable. Certes les IPR n'ont pas exercé le métier de CPE comme celui de professeur documentaliste pour des raisons structurelles mais les IPR se spécialisent et acquièrent une vraie expertise.

Des postes de CPE profilés en grand nombre pour la rentrée prochaine : vers un recrutement local ?

Le SNES-FSU dénonce la multiplication dans un grand nombre d'académies des postes profilés pour la rentrée 2018. Des missions ordinaires de la circulaire de 2015 sont isolées pour être instrumentalisées et servir de prétexte à un profilage de postes qui ne sont pas mis au mouvement : Bordeaux (un poste sur deux affiché vacant au mouvement est profilé sans explication), Toulouse, Montpellier, Lyon, Limoges... Nous donnons à l'IG des exemples précis d'établissements dont les postes de CPE se sont vu profilés. En Lozère, trois postes de CPE en collègue sont profilés « CPE/Professeur documentaliste » au mépris absolu des métiers, des qualifications et des collègues. Comment ne pas y voir une mise en cause du droit à mobilité et une volonté de replacer les CPE dans une position d'assujettissement vis-à-vis des chefs d'établissement ? Pour le SNES-FSU, la circulaire de missions n'est pas un catalogue où chacun fait son marché, mais un document de référence pour tous qui affirme le sens de l'activité éducative et les responsabilités propres et partagées. Nous mentionnons les propos d'un recteur justifiant le profilage par le fait « *qu'il s'agit de mettre en adéquation le profil des CPE avec celui des chefs d'établissement, les CPE faisant partie de l'équipe de direction* ». Nous indiquons que dans plusieurs académies les élus des personnels ont boycotté les CAPA mouvement pour protester contre cet état de fait. Nous demandons à Monsieur l'Inspecteur général d'intervenir sur le sujet.

Réponse de M. Vin-Datiche

L'IG-EVS mentionne que ces profilages avaient disparu depuis 10 ans, explique ne pas avoir connaissance des profilages dans les académies mais qu'il saisira Madame la doyenne de l'Inspection Générale de la question.

Nous précisons que ces pratiques cherchent à spécialiser les CPE sur des tâches définies ce qui est en totale opposition avec la circulaire de 2015 qui interdit ce type d'organisation du travail. Exemple : profilage d'un poste en lycée pour accompagner exclusivement les étudiants post-bac et ce, alors même que le calcul des dotations CPE ne tient pas compte de ces publics. Il est à noter que bon nombre de ces postes profilés n'ont pas trouvé preneurs et seront certainement occupés à la rentrée prochaine par des contractuels.

Rentrée 2018 : des personnels d'éducation toujours en nombre insuffisant

Le SNES-FSU dénonce la perte de 50 postes au concours externe (270 en 2018 contre 320 en 2017) et les 53 postes non pourvus au concours réservé (34 postes pourvus pour 87 ouverts). Ces recrutements ne permettront pas de renouveler le corps (moyenne de 374 sorties du corps des CPE par an ces trois dernières années). Nous précisons que nous avons réitéré auprès de la DGRH la demande d'ouverture de listes complémentaires. Même si le concours CPE reste très attractif, il s'agit de ne pas perdre des places supplémentaires du fait des candidats réussissant plusieurs concours. Le manque de titulaires persiste, le vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et le recours aux contractuels explose dans un contexte d'augmentation des effectifs élèves. Nous donnons de nombreux exemples d'établissements dotés d'un seul CPE pour plus de 700 voire 800 élèves avec un internat (Guyane, Guadeloupe, Grenoble, Lille, Caen...). Plus que jamais, l'amélioration des conditions de travail et l'exercice du métier dans toutes ses dimensions passent par une augmentation du taux d'encadrement. Nous remettons et expliquons le tableau prospectif des besoins en emplois élaboré par le SNES-FSU. (https://www.snes.edu/IMG/pdf/taille_des_etablissements_besoins_en_etp_cpe_2018.pdf) Ce tableau est une projection chiffrée des emplois nécessaires à un accompagnement éducatif efficace. L'hypothèse la plus basse conclut à un déficit de 1304 emplois, à créer immédiatement pour couvrir les besoins les plus urgents. Celle plus ambitieuse, qui permettrait d'affecter un CPE au suivi de 250 élèves, porte ces créations à 7000, dans le cadre d'un plan pluriannuel. Trop de

CPE ont aujourd'hui des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Cette situation est source de souffrance au travail. Nous indiquons à l'IG-EVS quelques résultats de notre enquête sur la question de la santé au travail . 70,34 % des CPE ont le sentiment d'être en situation de tension au travail. Deux CPE sur trois estiment que cette dégradation des conditions de travail a une incidence sur leur santé et davantage encore sur leur vie personnelle (68,55%). 35,81 % disent avoir eu un arrêt de travail lié aux conditions d'exercice du métier.

Réponse de M. Vin-Datiche

L'IG dit avoir bien noté nos préoccupations. Ne fait pas de commentaires particuliers sur les besoins en créations de postes.

Sa réponse se veut conclusive car nous arrivons au terme de l'audience :

- Sur l'évaluation : il passera l'instruction lors d'une prochaine réunion avec l'ensemble des IPR-EVS de ne pas prescrire un type d'activité lors d'un rendez-vous de carrière.

- A bien noté notre demande de liste complémentaire au concours externe et nous renvoie vers la DGRH.

- Se dit intéressé par la manière dont le SNES-FSU envisage la politique éducative et le suivi de l'élève. Si le prochain PNF retient comme thématique « la politique éducative d'établissement », il nous propose de nous revoir en janvier pour échanger sur le sujet et expliciter « le suivi de l'élève ». Nous rappelons à M. Vin-Datiche que c'est justement le SNES-FSU qui, lors des discussions sur la circulaire métier, a fait inscrire dans le préambule du texte une définition de cette notion inspirée du rapport Saget.

- Sur les postes profilés, explique avoir besoin de prendre la mesure de l'ampleur de cette pratique mais qu'en tant qu'IG, il avait bien entendu. Il va saisir Madame la Doyenne de la question et lui transmettre nos documents.

Conclusion

Une discussion ouverte qui nous a permis d'interpeller l'Inspection Générale sur l'accompagnement institutionnel insuffisant de la circulaire de missions et la saisir des nombreuses dérives managériales rencontrées sur le terrain. Sans beaucoup s'avancer, le doyen est resté dans une posture d'écoute.

Sur l'EMC. L'EMC est mis en avant par M. Vin-Datiche comme exemple du renforcement du rôle pédagogique des CPE. Lors d'une précédente audience (novembre 2015), il souhaitait déjà voir les CPE s'investir dans cet enseignement devant les classes afin de donner plus de légitimité à leur rôle pédagogique. Nous avons précisé à l'époque que la légitimation de notre rôle pédagogique passait surtout par le suivi des élèves avec les équipes pédagogiques. L'engagement des CPE dans l'EMC, les parcours, ne devaient pas servir de prétexte à leur confier ce que les autres ne souhaitaient pas faire et devenir les spécialistes des « éducations à ». Au vu de la charge de travail qui explose, l'initiative devait être laissée aux collègues et non être généralisée. Notre position est toujours d'actualité.

Pour le SNES-FSU, nous retenons l'invitation de M. Vin-Datiche de nous retrouver en janvier pour échanger sur la dimension éducative du métier d'autant que pour nous, la circulaire de 2015 a conforté celle ci.

Cette audience a été l'occasion pour la délégation du SNES-FSU de montrer, une nouvelle fois, sa connaissance des dossiers, la cohérence de ses propositions pour le métier et la catégorie, dans le cadre d'un dialogue institutionnel.

